

# Parlons Vélo ! Municipales 2020 Amiens (80)

## Réponses de Brigitte Fouré, au nom de la liste « Amiens Ensemble »

— le 26/06/2020 à 18:05 —

### Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

#### Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Nous bâtirons un grand plan vélo sur notre territoire et dont la mise en place débutera à partir de 2021, dans le respect d'une démarche de concertation. Il débouchera sur la création de véritables pistes cyclables, une meilleure sécurisation des déplacements, un renforcement de la continuité des cheminements...

#### Action n°2 : je m'engage

Affecter au moins 30 euros, par an et par habitant, du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

*Remarque : cela amène Amiens à un budget de l'ordre de 4 millions d'euros et la Métropole à un budget de l'ordre de 6 millions d'euros.*

*Référence : Plan Vélo Véloxygène Editorial*

D'accord sur le principe pour augmenter le budget vélo, cependant je ne m'engage pas sur les montants proposés, à cause du manque de visibilité sur les recettes futures liées au contexte difficile que nous vivons.

### Développer un réseau cyclable cohérent

#### Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Aménager un réseau de pistes cyclables continues et sécurisées sur toutes les voies du réseau départemental, du réseau local de niveau 1 et globalement sur toutes les voies au trafic supérieur à 5000 véhicules/jour. Ces pistes seront interconnectées grâce à l'aménagement de quartiers calmes (voir proposition 9).

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 1

Nous nous engageons à recueillir les avis des habitants, des associations concernées et des comités de quartier sur les types d'aménagements à apporter.

#### Action n°4 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Les liaisons radiales entre la ville centre qu'est Amiens et les différentes communes de la métropole sont nécessaires au développement du vélo à l'échelle du territoire, et elles doivent bien sûr être complétées par des liaisons tangentielles intercommunales.

Leur localisation sera affinée en lien avec les futurs élus et les services techniques. Les itinéraires tangentiels devront s'accompagner d'une limitation du trafic de transit et pourront faire appel par exemple au dispositif "chaussidou".

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 4.

#### Action n°5 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

*Ajouter également les zones cyclables dans les programmes d'élagage de végétation.*

*Référence : Plan Vélo Véloxygène annexes CdC fonctionnel vélo*

## Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

### Action n°6 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Adopter un plan de circulation empêchant le trafic motorisé de transit à l'intérieur du centre-ville et des quartiers, y limiter la vitesse à 30 km/h.

La desserte automobile reste possible pour les riverains.

Ainsi, la diminution des vitesses induite encourage les trajets à pied ou à vélo, et les quartiers apaisés retrouvent leur urbanité : les enfants peuvent jouer dans la rue !

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 2

### Action n°7 : je m'engage

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

*Réguler la Logistique urbaine : selon l'ADEME, le transport de marchandises en ville représente entre 10 % et 20 % du trafic, et pèse près d'un quart des émissions globales de CO2 en ville alors que, une fois sur deux, un livreur d'un achat en ligne trouve porte close. Les camions sont par ailleurs une source de danger pour les cyclistes (risque de l'angle-mort).*

*Le "dernier kilomètre" de livraison (au moins) serait ainsi réalisé en mode doux (vélocargo par exemple).*

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 12

Un arrêté valable sur l'ensemble de la ville interdit déjà la circulation aux camions de plus de 3,5T (sauf pour la desserte locale).

### Action n°8 : je m'engage

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. Dans une perspective de limitation du trafic automobile et de l'étalement urbain, la création de nouvelles infrastructures routières est inutile et contreproductive : l'augmentation de l'offre induit une augmentation des déplacements motorisés.

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 12

### Action n°9 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

*Le double-sens cyclable (DSC) facilite l'accès d'un quartier pour les cyclistes, et incite les automobilistes, qui diminuent leur vitesse, au partage de la route. Le DSC augmente la perméabilité d'une zone aux déplacements cyclistes, et permet d'éviter les voies à fort trafic.*

*Contrairement à une idée très répandue dans l'opinion publique, les collisions frontales en DSC sont extrêmement rares du fait de la visibilité réciproque. De plus, en cas d'ouverture intempestive de portière, celle-ci tend à se refermer et le risque de dégât est évidemment moindre.*

*NOTA 1 : un DSC doit s'accompagner des aménagements adéquats : suppression du stationnement automobile dans la zone de 5m (voire 10 mètres) en amont des passages piétons. NOTA 2 : les DSC ne sont pas le seul équipement à développer. Les "cédez-le-passage cycliste au feu", autorisés par la loi, sont également un dispositif nécessaire à une pratique cycliste attrayante.*

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 3

Nous nous engageons soit à développer ces actions, soit à les expérimenter chaque fois que cela sera possible.

### Action n°10 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. - Amélioration de la signalétique, changement du plan de circulation aux abords de l'établissement, mise en place de zone 30 ;

- Interdiction du stationnement automobile devant l'école, installation de chicanes et de ralentisseurs, présence de personnels municipaux aux entrées et sorties des élèves

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 11

Nous poursuivrons tous les aménagements routiers destinés à sécuriser et à faire ralentir la circulation des véhicules aux abords des écoles. A ces endroits, les modes de déplacement doux seront encore plus privilégiés. En revanche, nous ne supprimerons pas la circulation automobile à proximité des écoles.

### Action n°11 : je ne m'engage pas

Mener une réflexion sur la place du stationnement Les différents modes de transport sont concurrents, que cela soit en terme d'occupation de l'espace ou de budget public.

L'essor du vélo comme solution de mobilité à part entière nécessitera également de diminuer la place occupée par la voiture :

- diminuer le nombre de places de stationnement automobile,
- en augmenter la tarification, qui est l'une des plus basse de France et adopter une tarification progressive.

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 12

Nous ne supprimerons pas de places de stationnement pour ne pas pénaliser les riverains. Nous ne procéderons pas à l'augmentation abusive de la tarification pour le stationnement, car nous ne voulons pas nuire à l'attractivité de notre ville, aux habitants et aux commerçants.

## Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

### Action n°12 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé Les dispositions actuelles du Code de l'urbanisme apparaissent en deçà des nécessités propres au stationnement des vélos de tous gabarits au sein de nos logements : 0,75 m<sup>2</sup> d'espace dédié aux vélos pour un logement d'au moins deux pièces (T2) et de 1,5 m<sup>2</sup> au delà.

Nous demandons donc que le PLU d'Amiens soit amendé : dans les logements neufs, emplacement vélo de 1,2 m<sup>2</sup> (0,6 x 2,0 mètres) par pièce principale (exemple : 3 places pour un T3), hors allée centrale d'accès de 1,80 de large.

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 6, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

### Action n°13 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Complète la proposition 18

Nous déploierons fortement les consignes à vélo / Véloparcs couverts et sécurisés dans les quartiers et sur les grands pôles de déplacement.

### Action n°14 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Amélioration de l'accessibilité pour les modes doux dans les établissements scolaires (cheminement piéton, stationnement vélos à l'intérieur de l'établissement ou sur le domaine public à l'entrée de l'établissement).

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 11

### Action n°15 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

L'intérêt du transport à vélo a alimenté la créativité et de nouveaux types de véhicules sont disponibles : VAE bien sûr (Vélo à Assistance Electrique) mais aussi vélos cargos, triporteurs, vélos adaptés aux différents handicaps, dont tandems ...),

Ces vélos permettent de conduire des enfants à la crèche ou à l'école, de transporter du gros volume, ou peuvent être utilisés par des artisans ou livreurs ("dernier kilomètre" livré).

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 7

Nous délivrerons une aide financière aux Amiénois pour l'achat d'un vélo (100€ pour un vélo, 400€ pour un vélo électrique et 500€ pour un vélo cargo). Nous achèterons rapidement 1000 vélos électriques supplémentaires pour permettre aux Amiénois de les louer.

### Action n°16 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

La location d'un vélo peut constituer une première étape de remise en selle, avant de procéder à l'achat d'un vélo personnel.

Les vélos en location "longue durée" (VLD) permettent un usage personnalisé d'un vélo entretenu et réparable par du personnel compétent.

Les vélos en libre-service (VLS) offrent une complémentarité intéressante avec les modes de transport collectif.

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 5

### Action n°17 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

*Soutenir l'essor d'un service de réparations et de réutilisation des vélos et les services divers aux cyclistes (marquage contre le vol, entretien en libre-service...).*

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 8

D'accord sur le principe pour attribuer un espace dédié au vélo en renforçant l'attractivité de Buscyclette et/ou en créant une véritable plateforme numérique destinée à faire la promotion du vélo à Amiens.

## Promouvoir une culture vélo

### Action n°18 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

*Le Plan de Déplacement de Jeunes (PDJ) a pour objectif d'amener les jeunes et les parents à réfléchir sur les pratiques de déplacements entre domicile établissement scolaire au quotidien. Cette démarche encourage l'écomobilité et la réduction de l'usage de la voiture individuelle.*

*Il convient de concrétiser cet encouragement par le financement de la formation d'encadrants au sein des établissements scolaires et associations d'éducation populaire.*

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 11

D'accord sur le principe pour devenir partenaire de ce dispositif avec tous les établissements d'enseignement publics et privés.

### Action n°19 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

*Politique transversale de soutien au vélo : conditionner le soutien aux manifestations associatives, sportives et culturelles à la prise en compte du vélo.*

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 9

### Action n°20 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Sécurité routière : engager une politique pro-active de respect des aménagements, alliant prévention et répression.

L'insécurité ou le sentiment d'insécurité routière est en effet aujourd'hui le premier blocage à la "remise en selle".

Au Pays-Bas, en Allemagne, en Grande Bretagne, dans les pays scandinaves, les cyclistes se sentent acceptés et en sécurité sur la chaussée, ce n'est pas le cas à Amiens.

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 10.

La police municipale verbalise le stationnement illicite ainsi que le non respect des pistes cyclables par les automobilistes.

## Commentaires généraux

*Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e*